

# Résultats électoraux : l'AFP doit respecter le droit !



Lors du Comité d'entreprise du lundi 30 avril, SUD-AFP a exprimé son indignation face à la décision de la direction de transmettre aux clients, francophones comme non-francophones, les estimations du résultat de l'élection présidentielle avant l'heure légale.

Notre opposition n'a rien à voir avec des considérations concernant les heures de fermeture des divers bureaux de vote et encore moins avec la prétendue «hypocrisie» qu'il y aurait à permettre la circulation des estimations précoces à l'extérieur de la France tout en les censurant dans nos frontières.

Non, il s'agit tout simplement de respecter la législation démocratique, qui ne peut se confondre avec les prétendues lois de l'Internet, quelle que soit la fascination pour les réseaux « sociaux » comme Twitter ou Facebook.

Quant au fait de se cacher derrière la prétendue responsabilité juridique de nos clients pour la violation de l'embargo, il est évident que de nos jours il n'y a plus d'étanchéité entre l'activité de «grossiste» de l'AFP et son activité «grand public». Dans ces conditions, la transgression de l'AFP - qu'elle soit considérée comme légale ou pas par les juristes - constitue un formidable encouragement à faire circuler les estimations «illicites» - qui peuvent se révéler inexactes - avant l'heure.

Cette démarche est incompatible avec le principe d'égalité de tous les électeurs lors du vote, d'autant que seuls les citoyens disposant d'une connexion Internet ou d'un autre accès aux sources d'information étrangères peuvent en bénéficier.

## Le PDG absent

Étant absent du CE - nous l'espérons à titre exceptionnel - Emmanuel Hoog n'a pas réagi directement à nos critiques. Mais il a heureusement été obligé de se justifier le surlendemain devant son conseil d'administration, comme nous le racontent les deux représentants du personnel au CA.

Et que découvre-t-on ? Si plusieurs administrateurs du secteur privé - et non des moindres - sont scandalisés par l'action de l'AFP, le patron de Radio France et surtout le représentant de l'Etat se sont rangés du côté d'Emmanuel Hoog !

*«Le représentant de l'Etat a jugé... que le Conseil et ses administrateurs devaient penser aux intérêts de l'AFP, estimant normal que l'agence emboîte le pas de ses concurrents»* écrivent Olivier Baube et Bernard Ducamp dans le compte rendu qu'ils ont publié en interne.

Hélas, il n'est pas étonnant de voir les représentants du pouvoir politique reprendre le refrain de la «concurrence», sans se rendre compte qu'ils encouragent le PDG à violer les lois dont l'État (qu'ils représentent) est censé être le garant. Après tout, il s'agit du même État qui a cherché depuis des années à se désengager de l'AFP, à comprimer notre « masse salariale » et à nous soumettre non seulement aux banques privées pour ce qui concerne notre financement, mais également à la Commission européenne et à ses dogmes de «concurrence libre et non faussée» !

Dans le cas des résultats électoraux, nous sommes stupéfaits de voir que les partisans d'une transgression de la loi avancent exactement les mêmes arguments de

« modernité » qu'il y a un an lorsqu'ils prétendaient que le monde allait s'écrouler si l'AFP ne changeait pas radicalement son Statut de 1957. En témoigne le communiqué du conseil d'administration de la Société des Journalistes, courroie de transmission de la Direction au sein de la rédaction, publié ce vendredi :

*« Face au positionnement de nos concurrents directs qui donnent les informations dès qu'elles sont disponibles d'une part, et l'essor des réseaux sociaux et de Twitter en particulier d'autre part, le statu quo n'était plus possible cette année.*

*Rester immobile aurait été prendre le risque d'affaiblir notre place de fournisseur d'informations en temps réel à nos clients. (...) Face à un environnement en évolution très rapide voire vertigineuse, il importe de (...) faire preuve de réactivité et d'audace pour nous positionner, sur nos différents marchés (...). »*

Détail qui tue : selon certains juristes, la direction risque une amende de pas moins de 375.000 euros pour chaque violation de la loi concernant la publication prématurée des estimations sur les résultats électoraux. Excusez du peu !

Et puisqu'elle annonce vouloir récidiver ce dimanche – et pourquoi pas pour les deux tours des législatives en juin ? - cela fera une amende potentielle de 1,5 million d'euros ! De quoi améliorer un peu l'ordinaire de nous autres salariés - voire de financer une partie du coût de la mise en conformité avec les textes, de nombre de mesures immorales et illégales de la direction (travail dissimulé de pigistes employés de façon permanente, indemnités congés payés, non respect des plans de carrière...).

La République a doté l'AFP d'une mission d'intérêt général, qui consiste à contribuer au développement de la vie démocratique en assurant une information complète et pluraliste, dans le cadre des règles de déontologie et du droit.

Que la direction de l'agence transgresse un principe de base de la République - l'égalité des citoyens – ou le droit du travail, les salariés de l'agence, et plus généralement l'agence elle-même, n'y ont rien à gagner. **Aucun motif de « modernité » ne saurait justifier que l'AFP se positionne en dehors du droit !**

Paris, le vendredi 4 mai 2012

**SUD-AFP (SUD Culture & Medias Solidaires)**

